



**COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME
DES ALPES-MARITIMES**
Parc des Sports Charles Ehrmann
155 Boulevard du Mercantour
06200 NICE
Tél. : 04 93 71 86 05
Port. : 06 62 17 64 94
cd06.athle@yahoo.fr



COMITE DIRECTEUR

Procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2014

Présidence : Ivan COSTE-MANIERE et André FERRETTI

Membres présents : Martial AUDOT, Jacky CHARPENTIER, Jean-Charles CERANI, Laurence DELAIRE, Lydie FERRETTI, Max KRAUTH, Isabelle LEROY, Joëlle MARCHI, Michel MASSEGLIA, Jean-Claude PIJAROWSKI, Mario PINTUS, Gérard ROVERA, Christian TEUMA et Chantal VAUDIVINIT

Membres excusés : Michel BANT et Lysiane CHANUT

Membres co-optés : Antoine CAU et Pierre FELT

Membre co-opté absent : Jean-Michel VENOT (Président d'honneur)

Membres de la CDCHS invités : Gilles LOMBARD et Eddy DEGIOVANNI

Assistent : Maxence VAUDELIN (Agent de Développement Sportif)

Début de la réunion à 19H20

Intervention du co-président : Ivan COSTE-MANIERE

Lors de la réunion de prorogation des juges avec Claude MONOT, il a été évoqué un constat de carence sur le système de couverture juridique pour des parents, des bénévoles ou autres non licenciés à l'occasion de la tenue de nos manifestations.

Ces bénévoles officient ponctuellement en tant que juges sur le terrain, mais ne sont pas pour autant licenciés, ce qui pose problème en matière de couverture juridique.

Le CD 06 peut prendre en charge une responsabilité juridique étendue, à l'image du CDOS qui possède une couverture assurance non nominative. On pourra dire pour une fois que le CD fait quelque chose pour les clubs en les protégeant. Cette décision est décidée à l'unanimité.



A la demande du Ministère de tutelle et de la FFA, les clubs sont sollicités pour ouvrir l'encadrement et les compétitions aux personnes handicapées. Qui pourra les encadrer, et avec quel diplôme ? Ceux délivrés par la FFA, par les Fédérations handisports et Sport adapté, ou des diplômes d'état ?

Dans tous les cas de figure, un montant de 2.300 € est à prévoir dans l'hypothèse de formations fédérale(s) et d'Etat conjointes, Deux diplômes semblant nécessaires du point de vue juridique pour pouvoir prétendre être habilité pour ce type d'encadrement spécifique.

La sempiternelle question de non présentation de juges dans les compétitions, devrait déboucher enfin sur l'application systématique des pénalités envers les clubs concernés.

L'application de cette procédure, par les 2 co-présidents, le trésorier ou le salarié ayant reçu les ordres pour éradiquer ce problème est décrétée à dater de ce jour à l'unanimité.

Caravane du sport : Le CG 06 relayé par le Président du CDOS Philippe MANASSERO souhaite de plus en plus de dates et de week-ends programmés. Cet événement se présente de plus en plus comme une concrétisation des contrats d'objectifs, en particulier dans les domaines stricts de l'aménagement du territoire et de la cohésion sociale.

Il faudra pouvoir faire coïncider au maximum les dates et lieux d'étapes de la Caravane avec les différentes compétitions, à l'instar de St Martin Vésubie lors du KM vertical afin de permettre la présence du plus grand nombre de participants.

Intervention du co-président : André FERRETTI

Les courses hors stade : il est difficile à l'heure actuelle d'enlever un dossard d'un concurrent sans penser qu'on peut l'agresser ou faire acte de discrimination.

Le droit à l'image : la fédération a été condamnée à payer 5.000 euros d'amende pour avoir mentionné le nom d'un participant sur un classement, alors que le règlement stipule l'inverse.

Caravane du sport : 29 étapes ont été assurées cet été entre fin juin et fin Août.

Etaient présents, Mr et Mme Ferretti, Maxence Vaudelin, Pierre Felt et Antoine Cau. Le CD06 unanime les félicite et remercie de cette implication particulièrement visible.

Bilan des licenciés : Voir annexe

Approbation du PV en date du 5 septembre 2014

Assemblée Générale du CD 06 : le vendredi 27 février 2015 à la salle Estérel du CG 06

Rapport des commissions à envoyer à Maxence pour l'édition du livret.

2 postes vacants : Thomas Rolland – Patricia Duquesne (démissionnaire)

Remise des récompenses athlètes et officiels (présence obligatoire)

Remise des récompenses des compétiteurs ayant participé au challenge de la CDCHS 06 (présence indispensable)

Rapport du trésorier : Max KRAUTH

Notre trésorerie est au plus juste, pas de problème particulier à ce jour, sauf pour le cas devenu juridique Samsung. Ce cas épineux est en contentieux à l'heure actuelle.

Notre compte courant est créditeur de 48.066 €

Notre compte titre dispose de 5.700 €

Notre compte Caisse d'épargne livret association est de 13.000 €

Cette année, Maxence et André ont déposé trois demandes de subventions au Conseil Général des Alpes Maritimes.

Détail des demandes : 20.000€ pour le fonctionnement de notre Comité

8.000€ pour le challenge Trail 06

5.000€ pour l'organisation du KM vertical du mois de juin 2015

Ces deux dernières subventions rentrent dans le budget de la commission des courses hors stade.

On a fait l'achat de matériel mais je laisse le soin à notre président d'en parler.

Bonnes fêtes à tous

Rapport de Maxence VAUDELIN (Agent de développement sportif)

Compétitions passées : voir annexe

Compétitions à venir : voir annexe

8 mai 2015 – trail urbain de Nice – parcours étudié et établi, définitif vers fin janvier.

28 juin 2015 – 10 km de l'hexagone (tracé autour du stade par P. Felt) mis en place par une société parisienne.

European Masters Games à Nice du 1^{er} au 11 octobre.

Commission Jeunes : Isabelle LEROY et Maxence VAUDELIN (Agent de développement sportif)

Voir PV Commission Jeunes et Développement Départementale.

Intervention du docteur Martial AUDOT

Rien de particulier mais cependant nous devons renouveler les boîtes à pharmacie.

Intervention Mario PINTUS (COT)

Le comité du Var ne fournit pas assez d'officiels sur les compétitions de niveau régional qui se déroulent dans les A.M.

Mario Pintus est le référent sur le département.

Il rappelle que 2 participations de jeunes juges sur les compétitions sont obligatoires, pour entériner leur diplôme après la formation théorique.

Intervention de Ivan : faire un règlement intérieur des compétitions – suspension systématique de quelqu'un qui agresse (verbalement ou physiquement) un juge - « tu participes à une compétition – tu acceptes les règles »:

Mis au vote : accepté à l'unanimité

Divers

Caravane du sport : un bilan comptable (dépenses-recette) est demandé expressément par le trésorier Max Krauth.

Concernant les frais de déplacement des personnels, afin de mieux appréhender les retombées sportives, financières et politiques.

Ivan demande de faire le point sur l'importance des investissements temporel, financier et humain versus adhésion potentielle dans les clubs du 06, afin de quantifier notre part réelle d'autofinancement. Ceci est vrai pour toutes nos manifestations fédérales, la Caravane du Sport ou nos implications diverses. Les félicitations du Directeur des Sports de et de la Culture Monsieur Jean Tardieu qui a souligné l'importance de notre CD

comparativement aux autres s'expliquent par notre respect des instructions du CG06, ce qui préfigure favorablement de nos contrats d'objectifs à venir.

Pour toute subvention (1.500€) demandée au CNDS il faut avoir un numéro d'agrément Jeunesse et Sport.

Matériel

Il a été commandé des flammes et banderoles (communication accrue) et des tentes (jury et athlètes).

Samsung

Pour Samsung tous les prélèvements ont été suspendus dans l'attente d'une solution avec VSD Samsung qui paraît très délicate à trouver.

Michel Masségia souhaiterait que les différentes fonctions inhérentes au déroulement harmonieux des compétitions soient respectées, sans avoir une seule et unique personne qui embrasse celles-ci (directeur de réunion, juge-arbitre, et responsable Logica).

Co-Président	Co-Président	Secrétaire	Secrétaire adjoint
André FERRETTI	Ivan COSTE-MANIERE	Joëlle MARCHI	Michel MASSEGLIA